

Objet Demande de subventions au Département dans le cadre des Aides aux communes 2023

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute Vienne a fait connaitre, par courrier du 15 février 2023, que la programmation des aides aux investissements aux communes et à leurs groupements pouvait être complétée par la prise en compte de nouvelles opérations. Celles-ci peuvent concerner des travaux d'assainissement, de réhabilitation ou de construction de bâtiments, de sécurité en matière de voirie, d'éclairage public, etc.

Dans ce cadre, des subventions au titre du programme 2023 de réfection de voiries et trottoirs de la commune de Saint-Junien pourraient être sollicitées.

Le programme 2023 s'intègre dans la réfection des voiries du quartier de la Remonte à Saint-Junien dont la première phase a fait l'objet d'une opération en 2022-2023. Cette seconde phase intègre les rues du Clos Norbert, Bellevue, Julian Grimaud.

L'opération de réfection des couches de roulement de la chaussée et de réhabilitation des trottoirs intégrera une large part à la désimperméabilisation des revêtements favorisant ainsi l'infiltration naturelle des eaux pluviales.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 208 938 euros hors taxes (travaux préparatoires, réseaux, terrassement - voirie).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Département	62 681,40	30
Total financements publics	62 681,40 €	30
Maître d'ouvrage	146 256,60 €	70
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	146 256,60 €	70
Coût total	208 938,00 €	100

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE les demandes de subvention pour les opérations énoncées ci-dessus, au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2023 du Conseil départemental de la Haute-Vienne
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à ce dossier et à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits aux budgets concernés de l'exercice en cours

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard